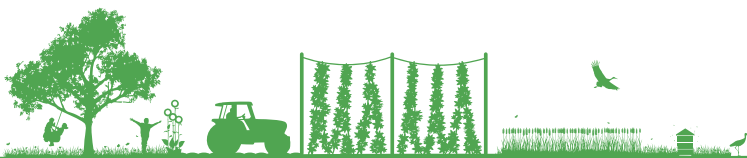


Seebach



**COMMUNIQUÉ
JANVIER 2026**

www.seebach.alsace



ICI
**ON EST
BIEN.**

LE MOT DU MAIRE



Chères citoyennes et chers citoyens de Seebach,

L'échéance des élections municipales du 15 mars se profile et ce communiqué est la dernière occasion de m'adresser à vous en tant que Maire de Seebach et de clôturer ce second mandat.

Compte tenu des règles s'appliquant aux communications de la période pré-électorale, mon propos restera sobre et informatif.

Comme de tradition, en ce mois de janvier, dans un contexte global peu réjouissant, je vous adresse très sincèrement mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2026, sachant que comme chaque année, il faudra compter avant tout sur nous et notre santé. « *S'leit Numme an Uns* » certes mais ça nous a plutôt bien réussi ces dernières années à Seebach.

Malheureusement 2026 n'aura pas bien commencé puisque dès le 1er janvier, l'actualité a défrayé la chronique avec ce terrible fait divers de Crans Montana qui marquera les esprits pour longtemps. Il aura montré combien le réel dépasse le virtuel et que le retour sur terre peut être douloureux. Une fois dressé le triste bilan de ce sinistre, les délicates questions de la Responsabilité et du « pourquoi c'est arrivé » se sont posées !

Il est clair que ce genre de questions il vaut mieux se les poser avant qu'après ...

En effet, en tant que Maire, j'y suis confronté en permanence. Ma Responsabilité est engagée au quotidien pour l'ensemble de la commune et donc des citoyens contraints au respect des procédures, des normes pas toujours comprises et acceptées par tous.

Bien évidemment, ce fait divers m'a rappelé les fois où j'ai dû prendre mes responsabilités et des décisions difficiles mais toujours guidées par l'intérêt commun. Je ne peux que m'en féliciter aujourd'hui.

Il y a 12 ans, nous avions à Seebach 3 ERP (établissements recevant du public) en avis défavorable et je constate aujourd'hui que tous les ERP de Seebach sont désormais conformes en terme de prévention. Nous avons tous bien travaillé pour garantir au maximum la sécurité de tous.

A ce propos, fin décembre, j'ai dû prendre une décision qui a fait grand bruit en prenant un arrêté stipulant l'interdiction d'accès au complexe sportif. Cette décision matérialisée par la pose d'un cadenas sur le portail d'accès a été mal vécue par certains et elle a donné lieu à de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux et même un article dans les DNA !

Pourtant, cette mesure a suivi une logique administrative implacable. Du moment qu'un occupant exprime son refus de signer une convention d'occupation des lieux, les règles d'occupation ne sont plus applicables et de fait pour éviter toute situation à risque pour le propriétaire (la Mairie) mais aussi pour l'occupant (l'association concernée), la seule solution est d'interdire l'accès à toute personne. Les dirigeants de l'association concernée l'ont finalement bien compris et tout est rentré dans l'ordre dès lors que la convention a été signée.

Au-delà de ces nécessaires points de clarification, vous trouverez dans ce communiqué diverses informations notamment celles très importantes dévoilées lors du dernier conseil municipal du 22 janvier, concernant la nouvelle répartition des bureaux de vote établie suite à la demande du Sous-Préfet, et les projets en cours de réalisation car la vie communale ne s'arrête pas aux élections.

Joyeuse année 2026
à tous !

Michel LOM,
Maire de Seebach



RECRUTEMENT



Suite au départ en retraite de Roger Treger, agent des services techniques, la commune a lancé un recrutement pour le remplacer.

A partir du 20 février, Christophe Hecky, âgé de 43 ans, originaire de Steinseltz, nous rejoindra, fort de toutes ses compétences acquises lors de ses expériences précédentes.

Une recrue de choix pour compléter notre équipe afin de veiller plus spécifiquement à la maintenance et à l'optimisation de nos bâtiments.

ÉTAT CIVIL (complément)

Naissances

Nous avons la joie d'annoncer les naissances de :

- **Lou CORNEILLE**
née le 21 décembre 2025
fille de Loïc CORNEILLE et Léa MESSMER
- **Yerri FOLTZENLOGEL**
né le 30 décembre 2025
fils de Aurélien FOLTZENLOGEL et Jessica ORHON



Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

- Richard RINCKERT** décédé le 24 décembre 2025
- Irène WALTERSBACHER** veuve **BOSSERT**
décédée le 26 décembre 2025

Grands anniversaires

Suite au précédent bulletin communal et à vos indications, quelques corrections sont à apporter à la liste des grands anniversaires :

80 ans en 2025

- 28 février 2025 - **Liliane ROTT** née **KNOBLOCH** (nom incomplet)
- 26 septembre 2025 - **Marie WEISSBECK** née **HERTZOG** (erreur sur la date)



85 ans en 2024

- 22 août 2024 - **Michel BARTHEL** (manquant sur la liste initiale)
- 08 décembre 2024 - **Joseph WEISSBECK** (manquant sur la liste initiale)

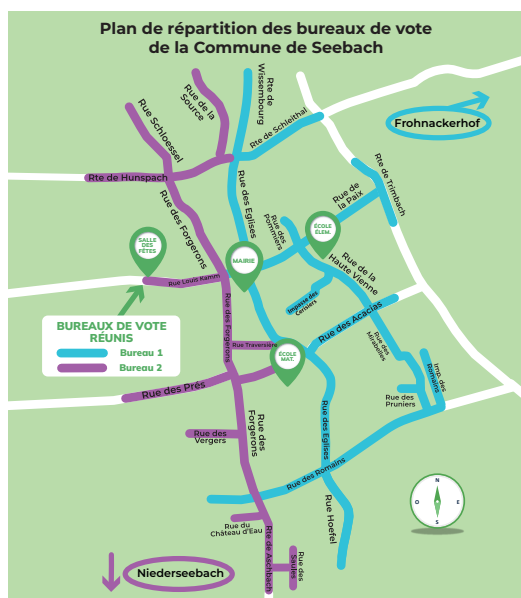


ÉLECTIONS MUNICIPALES COMMUNAUTAIRES ET LES 15 ET 22 MARS 2026



NOUVELLE REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE À SEEBACH

M. le Sous-Préfet a porté à notre attention la problématique posée par le nombre trop important d'électeurs sur le bureau de vote n°1 de Seebach avec plus de 1300 électeurs pour une taille recommandée de 800 maximum. Cela a amené la Commune à réorganiser les 2 bureaux existants selon des critères géographiques.



Vous trouverez ci-dessous la nouvelle répartition. Vous recevrez courant mars votre nouvelle carte électorale avec votre nouvelle affectation sachant que **les 2 bureaux seront installés à la salle des fêtes, 1 rue Louis Philippe Kamm.**

Bureau de vote 0001

CÔTÉ EST de Seebach

Rue des Romains
 Impasse des Romains
 Rue des Pruniers
 Rue des Mirabelles
 Impasse des Cerisiers
 Rue des Acacias
 Rue de la Haute-Vienne
 Rue de la Paix
 Route de Trimbach
 Rue des Pommiers
 Route de Schleithal
 Route de Wissembourg
 Rue Hoeffel
 Rue des Eglises
 Place de la Mairie
 Frohnackerhof

il comptera environ **770** électeurs

Bureau de vote 0002

CÔTÉ OUEST de Seebach

Niederseebach
 Route d'Aschbach
 Rue des Saules
 Impasse des Saules
 Rue du Château d'Eau
 Chemin des Prés
 Rue des Vergers
 Rue des Forgerons
 Rue Traversière
 Rue Louis Philippe Kamm
 Route de Hunsbach
 Rue du Schloessel
 Rue de la Source

il comptera environ **735** électeurs

INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE



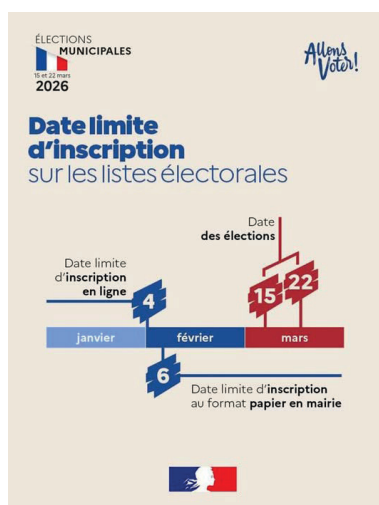
Si ce n'est déjà fait, pensez à **vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale** du village : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Rappel :

pour s'inscrire sur la liste électorale il faut :

- ✓ Avoir au moins 18 ans,
- ✓ Avoir une adresse dans la commune du vote,
- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE résidant en France.

LES DATES LIMITES D'INSCRIPTION SONT :

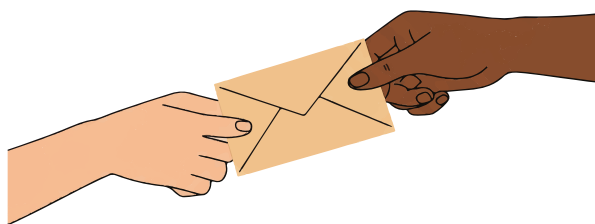


- **mercredi 4 février 2026 inclus** si vous vous inscrivez en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

- **vendredi 6 février 2026** si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat, auquel cas il faudra vous munir :

- d'un justificatif d'identité,
- d'un justificatif de domicile récent,
- et du formulaire Cerfa N°12669 fourni en mairie ou téléchargeable depuis le lien <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

LE VOTE PAR PROCURATION



Si vous êtes **absent le jour du vote** vous pouvez charger un autre électeur de **voter à votre place dans votre bureau de vote**.

Pour cela, vous devez faire une procuration.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir **qu'une seule procuration faite en France**.

La demande de procuration peut se faire :

- au commissariat de police,
- en gendarmerie,
- au Tribunal d'instance,
- dans un consulat,
- en mairie,
- ou directement depuis le lien <https://www.maprocuracion.gouv.fr/>

Pour en savoir plus, consultez :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/comment-je-vote/vote-par-procuration-0>

La mairie de Seebach reste bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

<https://www.seebach.alsace/vivre-a-seebach/la-mairie/les-elections-municipales-les-15-et-22-mars-2026/>

AIRE DE JEUX

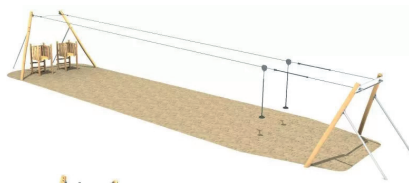


Portique balançoire

Structure multi-jeux pour petits



Tyrolienne double



Une première tranche de travaux débutera dès le mois de février 2026 pour remplacer les jeux défectueux pour un montant supérieur à 51 000 euros.

A noter que l'association Richesses de Seebach participe à hauteur de 10 000 euros.

Une deuxième tranche est prévue l'année suivante.

SÉCURISATION DE LA CIRCULATION ROUTE D'ASCHBACH



Afin de sécuriser la circulation sur la RD en direction de Niederseebach et Aschbach **et notamment l'accès au lotissement des Saules**, une étude a été menée par un bureau externe en collaboration avec les services routiers de la CEA selon les règles spécifiques aux routes départementales.

Les aménagements seront mis en œuvre à partir du mois d'avril.

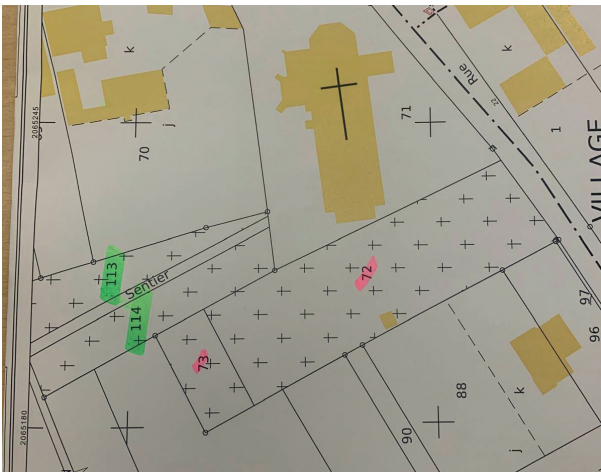
DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cession de parcelles à l'Euro symbolique

Afin de pallier à une anomalie historique, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour la **cession à l'Euro symbolique de 2 parcelles** de terrain propriété de la commune au profit de la Paroisse Catholique de Seebach. En effet, ces 2 parcelles jouxtant l'église catholique de Seebach font partie de l'espace dédié au cimetière de l'église.

La Paroisse Catholique de Seebach assurant la gestion de ce cimetière, il a paru cohérent de proposer la cession de ces 2 parcelles cadastrées numéro 72 et 73 (comme identifiées sur le plan ci-dessous). La réponse favorable du Conseil de Fabrique est désormais attendue pour procéder à cette cession.

Dans ce cas, cela permettra aussi par la suite de rédiger une convention entre les 2 parties définissant les conditions de la prestation d'entretien assurée tout au long de l'année par les services techniques de la Mairie.



Acquisition via Droit de Préemption Urbain (DPU)

Afin d'améliorer les conditions de circulation des piétons, des vélos, des automobiles et du bus scolaire, M. le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés, a informé le Conseil Municipal de l'acquisition de la parcelle de terrain d'une surface de 2,71 ares, pour un montant de 27 000 euros, se trouvant à l'angle de la rue des églises et des acacias.

Historiquement, cette parcelle accueillait une toute petite maison à colombage, propriétaire d'une vieille dame célibataire sans héritier.

Cette maisonnette non habitée depuis de longues années et non entretenue, a été classée par la Commune en bien menaçant péril du fait des dangers qu'elle représentait pour le public. Elle a donc été démantelée par la suite aux frais de la propriétaire. Etant décédée, l'Etat est à son tour devenu propriétaire de ce bien qui a été mis à la vente il y a plusieurs mois. Malgré les contraintes très importantes concernant la constructibilité de ce bien, une vente a été conclue avec un acquéreur.

Dans ce cadre, la commune une fois informée a deux mois pour manifester son intérêt le cas échéant. En l'occurrence, la création de la Maison d'Assistantes Maternelles, établissement d'intérêt général, a entraîné un stationnement conséquent de véhicules sur le trottoir en vis-à-vis du carrefour sachant que les usagers n'ont pas de solution alternative. Cela a généré notablement un accroissement de situations à risque en terme de circulation, notamment pour le bus scolaire qui descend la rue des acacias avant d'emprunter la rue des églises. Pour pallier cette situation et renforcer la sécurité de tous, le Maire a décidé l'acquisition de la parcelle. L'objectif est de pouvoir modifier le carrefour et permettre ainsi une meilleure visibilité dans un premier temps, puis de créer des places de stationnement public temporaire à destination des riverains, dans l'attente que la MAM en plein développement puisse trouver un autre emplacement.



Collecte Papiers carton 2026

Janvier	Sam. 31/01 et dim. 01/02	1 benne
Mars	Samedi/dim. 28/29 mars	2 bennes
Mai	Samedi/dim. 30/31 mai	1 benne
Juillet	Samedi/dim. 25/26 juil.	2 bennes
Sept	Samedi/dim. 26/27 sept	1 benne
Novembre	Samedi/dim. 28/29 nov.	2 bennes



DON DU SANG
SEEBACH & ENVIRONS

C'est pour sang

DATES 2026

LES MARDIS

17 MARS

26 MAI

11 AOÛT

20 OCTOBRE

DE 17H À 20H
À LA SALLE DES FÊTES
DE SEEBACH



ICI
**ON EST
BIEN.**

Directeur de publication : Michel LOM

Comité rédactionnel : Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER,
Chantal HUMMEL, Véronique REINHART

Conception : Service communication mairie - communication@seebach.alsace

Impression : SARL Medialogik France, Drachenbronn

Crédits photos : Mairie de Seebach (grâce à la contribution de nombreux bénévoles) + BRET Communication 360